



Conférence des ministres de la Jeunesse
et des Sports des États et gouvernements
ayant le français en partage



Conférence des ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage



PLAIDOYER

POUR LA RELANCE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) À L'ÉCOLE



Sommaire

Préambule	4
Introduction.....	6
La situation de l'EPS dans les trois ordres d'enseignement	6
Au préscolaire et au primaire	7
Au secondaire.....	7
Au supérieur.....	8
Les principales contraintes au développement de l'EPS	8
L'argumentaire pour la relance de l'activité.....	9
Un outil pour l'éducation de nos enfants.....	9
Un moyen de prévention, d'entretien de la santé.....	10
Créateur d'emplois et facteur de croissance économique.....	11
Pour une culture de paix et de respect.....	12
Mesures et Stratégies d'action pour la relance	13
Au niveau institutionnel et juridique	13
Au niveau des moyens d'enseignement.....	13
Au niveau de la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école et dans son environnement ..	14
Au niveau des principaux acteurs concernés	14



Préambule

Le développement de l'Éducation physique et sportive (EPS), dans le cadre des systèmes éducatifs des pays du Sud, est une préoccupation partagée par la CONFEMEN et la CONFEJES, deux Institutions de la Francophonie intervenant respectivement dans le secteur de l'éducation et le secteur de la jeunesse et des sports.

Ces deux institutions ont développé une réflexion commune visant à redynamiser l'EPS au sein des systèmes éducatifs. Au terme de cette réflexion, il apparait ce qui suit :

L'EPS a occupé jadis un rôle important dans nos systèmes d'enseignement. Dans certains niveaux d'enseignement, les élèves avaient au moins deux (2) heures d'éducation physique et sportive par semaine pour s'initier à la pratique de ce type d'activités et exprimer toutes leurs potentialités athlétiques et gymniques. De plus, une après-midi entière était exclusivement réservée aux compétitions sportives interclasses ou inter-écoles.

Dans les années 60, les compétitions sportives, scolaires et universitaires animaient les écoles et les facultés. Elles étaient une fête pour la jeunesse sportive. Elles ont permis à de nombreux jeunes de se révéler par la suite comme champions et dirigeants sportifs. Ces compétitions sportives scolaires étaient des cadres où les clubs civils faisaient pour la plupart, leur recrutement. Nombreuses étaient les équipes d'athlétisme, de football, de basket-ball ou de volley-ball dont l'ossature était composée d'élèves et d'étudiants.

Aujourd'hui, partagée entre deux ou trois départements ministériels, le sport scolaire et universitaire connaît des difficultés dans la plupart des pays membres du Sud. Dans la pratique, la place accordée à l'EPS dans le système scolaire (infrastructures, emploi du temps, moyens, etc.) est réduite.

Il n'y a plus d'après-midi dans la semaine consacrée aux activités physiques et sportives. De plus, en raison de constructions diverses, l'espace réservé à la pratique de l'éducation physique et sportive est limité et aucune alternative planifiée.

Par ailleurs, les épreuves d'EPS dans les examens scolaires et les concours connaissent un recul et les qualifications des enseignants chargés de cette discipline ne cessent de décroître, notamment en raison du manque de formations.



En 2005, une enquête menée par l'UNESCO¹ dans une dizaine de pays de l'Afrique de l'Ouest, membres de la CONFEJES, révèle que la situation de l'EPS dans les établissements d'enseignement connaît un niveau de dégradation qui inquiète à la fois les éducateurs et les dirigeants sportifs avertis.

Aussi, est-il urgent de développer un plaidoyer auprès des décideurs et ceux qui influent les décisions politiques, pour les amener à prendre conscience de l'importance de l'éducation physique et sportive dans le système d'éducation, d'une part ; et dans le développement des sports, d'autre part.

Ce plaidoyer s'adresse donc aux ministres en charge de l'Éducation et à ceux des Sports, aux syndicats d'enseignants, aux bailleurs de fonds, aux parents d'élèves, aux cadres supérieurs de l'Éducation et au Mouvement sportif national et international, etc.

Il s'appuie sur un examen de la situation actuelle de l'EPS dans les établissements d'enseignement et l'identification des principales contraintes qui entravent son exercice. Ce plaidoyer développe sur cette base un argumentaire pour la redynamisation de l'EPS assorti de mesures de mise en œuvre.

Un plan de communication permettra une diffusion des idées portées par ce plaidoyer. Ce plan s'appuiera sur les supports des moyens modernes de communication : CD-Rom, prospectus, films, bande dessinées, lobbying, banderoles, etc.

¹ UNESCO (2005). *Rapport de l'état des lieux des structures de formation des enseignants d'EPS d'Afrique Subsaharienne*



Introduction

L'éducation physique et sportive est considérée comme un moyen d'éducation, de formation, d'amélioration de la santé physique et morale de l'individu. Sa pratique est une école pour la vie.

Elle constitue un moment où se développent des compétences, telles que la coopération, le travail d'équipe, le leadership, et où se transmettent des attitudes comme la discipline, la valorisation de l'effort et le dépassement de soi ; autant de valeurs qui permettent aux individus de s'insérer convenablement dans la société.

Rendue obligatoire dans les établissements scolaires et universitaires de quasiment tous les États, l'EPS se veut une activité scolaire à travers laquelle on peut atteindre les objectifs pédagogiques visés par le système éducatif.

Outre les plages horaires réservées à cette discipline, des organismes sportifs et/ou des fédérations sportives sont chargés, dans la plupart des pays, de gérer le sport scolaire et universitaire et dans cette perspective, de mettre à la disposition des élèves et étudiants un cadre organisé de pratiques permettant l'expression de leur talent.

Pourtant, la situation actuelle de l'EPS dans les établissements scolaires, mentionnée dans le préambule, tranche avec celle du sport dans le monde, où cette activité connaît un grand essor.

Cette situation de l'EPS semble aussi paradoxale avec la publicité faite autour de la santé et de la mise en forme, de la lutte contre l'obésité, la mauvaise alimentation, etc.

Pour y remédier, il devient urgent (i) d'examiner la place actuelle du sport et de l'EPS dans nos établissements d'enseignement, (ii) d'identifier les principales contraintes qui entravent leur exercice, (iii) de développer un argumentaire pour leur relance et (iv) de proposer les mesures et actions de relance du sport et de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires.

La situation de l'EPS dans les trois ordres d'enseignement

Les Instructions officielles des États et gouvernements membres de la CONFEMEN et de la CONFESJES reconnaissent l'EPS comme discipline d'enseignement et garantissent sa pratique effective à l'école.



Ces textes réglementaires fixent, notamment le statut de l'EPS, le nombre d'heures accordées dans l'emploi du temps, etc.

Pendant dans la pratique, ces dispositions ne sont pas appliquées et très peu de place est laissée à cette discipline dans l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires.

L'examen de la situation dans les différents ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire et supérieur) permet d'observer que :

Au préscolaire et au primaire

L'enseignement de l'éducation physique et sportive est à la charge des instituteurs qui, pour la plupart, ne bénéficient pas de formation pour ce type d'activités, durant leur cursus de formation.

Contraints à un manque d'infrastructures et de matériels didactiques adéquats, très peu parmi ces instituteurs assurent régulièrement cet enseignement. Ce dernier est de moins en moins pris en compte dans les évaluations de fin d'année et n'intervient que sous forme de bonification au niveau des examens de fin de cycle dans la plupart des pays.

Au secondaire

Les cours sont assurés par un personnel spécialisé composé de maîtres, conseillers ou professeurs d'éducation physique. Ce personnel est insuffisant pour les besoins des établissements publics et presque inexistant dans les établissements privés. Non seulement sont-ils insuffisants, mais il arrive qu'on confie à ces spécialistes de l'EPS d'autres disciplines ou d'autres tâches administratives, délaissant ainsi l'enseignement de leur discipline.

Le coefficient qui est accordé à cette discipline dans les évaluations est faible et les barèmes de notation, basés sur l'âge, motivent très peu d'élèves à s'y investir réellement.

La durée des cours, quand ils sont assurés, est au maximum de 2 heures/semaine, avec des effectifs pléthoriques (plus de 50 élèves/classe) et les séances bien souvent placées à des heures qui ne sont pas favorables à ce genre d'activités. Les infrastructures et le matériel didactique sont insuffisants voire inexistantes.



Au supérieur

La pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) chez les étudiants, tant dans les établissements publics que privés, est facultative et reléguée au second plan, avec un taux de participants de l'ordre de 20% maximum et un temps de pratique de 3 heures/semaine, limitée à une après-midi².

Par ailleurs, quelque soit le niveau d'enseignement, les sports les plus pratiqués sont : l'athlétisme, le football, le handball, le basketball, le volleyball, la gymnastique au sol, les arts martiaux (judo, karaté, etc.).

Les principales contraintes au développement de l'EPS

La situation de l'EPS et du sport scolaire résulte de la persistance de principales contraintes qui ne favorisent pas la motivation de son enseignement. Ces contraintes sont liées :

- au problème de la double tutelle qui, en théorie est exercée par les ministères en charge de l'éducation et ceux des sports. Le manque de définition précise de la tutelle ou la double tutelle crée l'ambiguïté qui a un impact négatif sur les résultats ;
- au manque d'infrastructures, de supports pédagogiques et de matériels didactiques ;
- au nombre insuffisant d'enseignants spécialistes dont certains sont affectés à l'enseignement d'autres disciplines ou à des fonctions administratives ;
- au problème de la formation initiale et continue des enseignants (insuffisance, absence ou abandon) qui ne permet pas la maîtrise pédagogique nécessaire à leur métier ;
- à la réduction du temps et des espaces réservés à l'éducation physique et sportive, dans l'organisation de l'école ;
- à l'insuffisance des dotations budgétaires allouées à ces types d'activités ;
- au peu d'intérêt accordé à l'EPS par les différents acteurs du système éducatif ;
- aux contraintes socioculturelles qui désavantagent particulièrement les filles³.

² UNESCO (2005). *Rapport de l'état des lieux des structures de formation des enseignants d'EPS d'Afrique Subsaharienne*

³ Le collectif « Genre et sport en Afrique. Entre pratiques et politiques publiques » sous la direction de Monia Lachheb (CO-DESRIA, 2010) révèle non seulement les conditions de production et de reproduction des stéréotypes de sexe dans un espace social sportif, mais aussi la tendance du milieu scolaire à maintenir ce modèle stéréotypé (p.2).



L'argumentaire pour la relance de l'activité

Il est reconnu que l'éducation physique et sportive est un outil pour l'éducation de nos enfants. Facteur d'amélioration de la santé, elle est aussi créatrice d'emplois et facteur de croissance économique. Enfin, elle favorise la culture des valeurs, telles que la paix, la tolérance, le respect et l'esprit d'équipe.

Un outil pour l'éducation de nos enfants

L'éducation physique et sportive favorise chez les jeunes la découverte de leurs capacités propres, le dépassement de leurs limites. Elle est un moyen d'éducation et de formation de la jeunesse.

La pratique de l'EPS améliore les apprentissages scolaires. À ce propos, les recherches en psychologie génétique conduites par d'éminents psychologues, dont Brunet, Piaget, Wallon et bien d'autres, sur les étapes de développement de l'enfant, ont mis en évidence le rôle important que joue l'activité motrice dans le développement des fonctions cognitives du nouveau-né et du jeune enfant⁴.

Étant à la base de l'EPS, l'activité motrice concourt également au développement de la conscience et à la maîtrise du schéma corporel, ainsi qu'elle contribue à corriger des déficiences liées à l'écriture, la lecture et à la latéralité.

Au préscolaire et à l'école élémentaire, elle développe la motricité corporelle volontaire (l'adresse, l'équilibre, la coordination motrice), l'autonomie dans les déplacements et la socialisation (jeux collectifs, sportifs ou non, rondes, danses, jeux avec ballon, etc.)

Elle développe en outre, les Compétences de vie courante (CVC) ou « Life Skills », notamment les capacités de discernement, de jugement et de prise de décision.

Elle permet de développer des compétences, telles que la coopération, la communication, le leadership et la résolution de problèmes, ainsi que d'apprendre des attitudes, dont le respect des règles et d'autrui, la valorisation de l'effort, la confiance en soi, la tolérance, la persévérance, etc.

Le répertoire des valeurs ci-dessus montre l'importance de la place et du rôle que les activités physiques et sportives méritent d'occuper dans les établissements d'enseignement.

⁴ Rigal R. (1996). *Motricité humaine. Fondements et applications pédagogiques*. Tome 3. Québec : PUQ



Enfin, à travers l'activité sportive, les filles ont l'occasion d'exprimer tout leur potentiel. Elles peuvent développer une plus grande confiance en elles, accéder à de nouvelles activités et possibilités qui leur permettent d'être visibles et de rompre avec les rôles peu valorisés dans lesquels la société a tendance à les confiner.

Un moyen de prévention, d'entretien de la santé

La fonction hygiénique et sanitaire de l'éducation physique et sportive est reconnue.

L'EPS protège les enfants de certaines formes de déformation de la colonne vertébrale, telles que la lordose et la scoliose qui résultent, entre autres causes, des mauvaises postures que certains élèves adoptent en position assise.

La pratique sportive permet de lutter contre la maladie et le stress surtout dans les grandes villes. Les études relatives au plan national de prévention par l'activité physique et sportive (PNAPS)⁵ montrent qu'une participation régulière à des programmes d'activités physiques et sportives présente de nombreux avantages en matière de santé physique, sociale et mentale.

Cette participation a une incidence positive sur l'alimentation et a tendance à décourager le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie. Les médecins sont unanimes sur les vertus de la pratique d'une activité physique régulière pour éviter les maladies cardio-vasculaires, le diabète et lutter contre l'obésité, etc.

L'EPS est à ce titre un moyen de prévention et le meilleur investissement en matière de santé publique.

Le *Rapport de l'Équipe de travail inter-institutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix* nous instruit qu'aux États-Unis, en 2000, les frais médicaux ont augmenté de 75 milliards de dollars américains, en raison de l'inactivité physique de la population. Un dollar consacré aux activités sportives entraîne des économies de 3,5 dollars au titre des frais médicaux.

Au Canada, on estime que l'activité physique entraîne des gains de productivité équivalant à 513 dollars canadiens par travailleur, se traduisant non seulement par une hausse de la productivité, mais aussi par la réduction de l'absentéisme, du renouvellement des effectifs et des blessures⁶.

⁵ Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de France (2008). *Retrouver sa liberté de mouvement*.

⁶ Voir le *Rapport de l'Équipe de travail inter-institutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix*



Le sport et les activités physiques sont, en conséquence, un moyen important de participation à la résolution des problèmes de santé, des citoyens en général, et de la jeunesse en particulier. Leur diffusion dans les écoles et établissements scolaires permet à la population scolaire et universitaire d'être en meilleure santé et de se prémunir contre les nombreuses maladies.

À travers l'éducation physique et sportive, on apprend à prendre en charge sa propre santé et à avoir une hygiène de vie. En favorisant l'accès à la pratique des sports et de l'EPS pour la majorité des populations, on participe à la lutte contre les maladies et ainsi, à la diminution des dépenses de santé.

Créateur d'emplois et facteur de croissance économique

L'EPS et la pratique du sport sont créateurs d'emplois et contribuent à la croissance économique.

Dans les pays développés, le secteur du sport est créateur de nombreux emplois, tant au niveau des sportifs professionnels (pratiquants, encadreurs techniques, etc.) que des gestionnaires des équipements et infrastructures sportifs, ainsi que de métiers liés à l'industrie de fabrication et au commerce d'articles sportifs.

Dans les pays en développement où il n'existe pas de statistiques relatives à l'emploi sportif, un processus de professionnalisation est en cours. Il est aujourd'hui constaté qu'un nombre significatif de personnes gagnent leur vie à partir de la pratique des sports.

Si l'activité sportive garde sa fonction ludique et hygiénique, il n'en demeure pas moins qu'elle peut s'avérer une activité professionnelle, qui offre du travail à des milliers de personnes, et autour de laquelle gravitent plusieurs métiers.

Elle génère des revenus provenant de différentes sources dont les cotisations d'adhésion des membres des organisations sportives, la vente des billets, la publicité et le mécénat, les droits audiovisuels, la commercialisation des produits dérivés et les aides publiques par l'intermédiaire des impôts et des taxes sur les services de jeux et de loteries gérés par l'État.

L'activité sportive joue, en outre, un rôle appréciable dans le développement régional et local par la création et la gestion des infrastructures et les installations sportives et de loisirs, qui ont des effets d'entraînement sur d'autres secteurs tels que le tourisme.



Pour une culture de paix et de respect

L'EPS est également, un cadre d'apprentissage des valeurs de paix et de respect qui trouvent leur plus haute expression dans les valeurs de l'olympisme.

Les jeux d'équipes et les compétitions sportives constituent des moments privilégiés de concorde des cœurs et des esprits où s'estompent les différences sociales, ethniques et raciales et se nouent des solidarités autour d'un objectif commun. Ils jouent un rôle contributif dans les processus de réconciliation de pays en situation de post-conflits.

Le sport est de ce point de vue un instrument privilégié de consolidation de la paix, de construction de l'unité nationale à l'échelle des pays et au-delà des frontières, de renforcement des initiatives d'intégration régionale voire continentale.⁷

Cette dimension trouve son importance et son application dans le contexte actuel caractérisé par la multiplication des conflits en Afrique et les tentatives de regroupement sous régionaux et régionaux dans la perspective de la formation de grands ensembles économiques et politiques.

Il importe donc de favoriser chez les jeunes, citoyens de demain, le développement de compétences liées à la coopération, grâce aux jeux d'équipes vécus à l'intérieur des cours d'EPS.

L'activité sportive contribue enfin, à la connaissance concrète de l'environnement. La pratique des activités de pleine nature ou en milieu urbain aménagé (par exemple, le vélo tout terrain, la course d'orientation, la voile), oblige les élèves à tenir compte des caractéristiques du milieu, pour se déplacer le plus efficacement possible. Les savoirs théoriques et pratiques, qui résultent de sa pratique, développent non seulement des connaissances utiles à la compréhension de notre environnement, mais aussi les attitudes et comportements qui en favorisent son respect et sa préservation.

⁷ La trêve olympique, les actions initiées en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Congo-Brazzaville, les rencontres USA/Chine, USA/Iran, etc.



Mesures et Stratégies d'action pour la relance

La relance de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires passera par l'adoption et la mise en œuvre de certaines stratégies opérationnelles à quatre niveaux :

Au niveau institutionnel et juridique

Les actions pourraient être menées au niveau national et international.

Au niveau national, une Commission, regroupant les ministères de l'Éducation et ceux en charge de la Jeunesse et des Sports, ainsi que les représentants du Comité national olympique et des fédérations sportives nationales, pourrait être mise en place.

Elle aurait pour mandat de concevoir un programme de redynamisation de l'EPS et du sport à l'école et en assurerait le suivi de la mise en œuvre et son évaluation.

Au niveau international, cette commission bénéficierait de l'appui de la CONFEJES et de la CONFEMEN, à travers la mise en œuvre de la Convention liant ces deux Institutions qui pourraient mener dans ce cadre, des actions concertées.

Cet appui pourrait être élargi au plan multilatéral par l'institutionnalisation d'un Groupe de travail CONFEMEN-CONFEJES et les partenaires (OIF, UNESCO, PNUD, UNFPA, UNICEF, UA, CEDEAO, etc.) pour créer une synergie d'actions entre ces intervenants.

Au niveau des moyens d'enseignement

À travers des dotations budgétaires sensiblement améliorées, il s'agit de renforcer les moyens mis à disposition en matière d'infrastructures, d'équipements, des supports didactiques, de matériels alternatifs, de suivi et d'évaluation de l'EPS.

Les actions devraient également toucher le développement de ressources humaines autant sur le plan de l'accroissement des effectifs des enseignants que sur celui de leur formation initiale et continue, ainsi que de la valorisation de leur métier.

Une attention particulière devrait être accordée à la conception des programmes d'études de l'EPS, favorisant l'acquisition de connaissances et le développement de compétences, ainsi qu'à la création d'un mécanisme de suivi-évaluation ou encore à l'intégration de l'EPS dans de tels dispositifs existants.



Au niveau de la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école et dans son environnement

Les actions à mener à ce niveau consisteront à garantir une plage horaire adéquate à l'EPS dans le temps scolaire et à favoriser la mise en place d'un programme d'animation et de compétitions scolaires, ainsi que la création d'associations sportives d'établissement, qui contribueraient, entre autres, au repérage des talents sportifs, pour leur permettre d'avoir accès à un encadrement sportif adapté à leurs aptitudes, tout en maintenant leur participation au programme académique ordinaire (les classes à orientation sportive, les lycées sportifs).

Au niveau des principaux acteurs concernés

Les actions à mener seraient surtout de l'ordre de la sensibilisation et de la formation des divers acteurs et partenaires relativement à la dynamisation de l'EPS à l'école, ainsi que la mobilisation des ressources et de l'utilisation des principaux canaux de communication.







PLAIDOYER POUR LA RELANCE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) À L'ÉCOLE

©Studio Araignée - Tél. 77 550 54 56



Conférence des ministres de la Jeunesse
et des Sports des États et gouvernements
ayant le français en partage



Conférence des ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage